



MOUVEMENT OUVRIER CHRÉTIEN

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FACE À LA MONTÉE DE L'EXTRÊME DROITE, REDONNER DU POUVOIR À L'ACTION COLLECTIVE ET NON LA FRAGILISER

Le MOC dénonce fermement l'offensive politique et judiciaire contre le droit de grève et de manifester à laquelle nous assistons pour le moment. L'érosion progressive des droits fondamentaux et les atteintes répétées aux libertés civiques et politiques contribuent à l'affaiblissement de la démocratie. Dans un contexte de recrudescence de l'extrême droite, le MOC tire la sonnette d'alarme et appelle à un sursaut collectif pour défendre l'État de droit, les libertés fondamentales et la démocratie.

Ce mercredi 7 juin 2023, la commission justice de la Chambre reprendra ses travaux sur le projet de Loi du ministre Van Quickenborne visant à rendre la justice « plus humaine, plus rapide et plus ferme ». Le même jour débutera le procès de militant-es de Greenpeace poursuivi-es en justice pour des actions pacifiques en faveur du climat. Ces événements ne sont pas directement liés entre eux, mais témoignent de glissements antidémocratiques et dérives sécuritaires qui inquiètent le MOC. D'autant qu'ils ne sont pas isolés.

Interdiction d'une manifestation anti-extrême droite, immixtion de la justice dans le conflit social, menaces pesant sur les libertés syndicales et le droit de grève dans le cas de Delhaize, tentative de criminalisation de l'action collective, augmentation des arrestations et amendes administratives, usage intempestif de la force, violences policières. Ces événements préoccupent le MOC parce qu'ils entravent l'action collective, notamment celle de ses organisations constitutives.

Aujourd'hui, face à une extrême droite qui gagne en puissance dans le pays, nous devons défendre et renforcer la démocratie.

- En favorisant l'exercice des droits des citoyens et citoyennes plutôt qu'en l'entravant.
- En identifiant et en nommant la menace de l'extrême droite et en soulignant ses stratégies et méthodes ; cela passe notamment par un travail d'éducation permanente qui nécessite du temps et des moyens... et de la liberté !

Ce sont les droits fondamentaux qu'il faut sécuriser et développer et non sécuriser à tout crin, au risque d'étouffer et de diviser le monde dans lequel nous vivons.

Les organisations sociales sont indispensables pour renforcer les solidarités, favoriser l'éveil démocratique, diminuer la défiance démocratique, résister et faire barrage aux attaques contre les libertés fondamentales. C'est pourquoi le MOC rejoint la lutte aux côtés des syndicats, ONG et associations mobilisées (*). Le MOC appelle à un sursaut général pour préserver les libertés fondamentales. Il nous faut construire un front associatif, résistant, vigilant, qui soit soutenu et renforcé et non fragilisé et menacé dans l'exercice de son rôle démocratique fondamental.

ARIANE ESTENNE, PRÉSIDENTE DU MOC

(*) Deux actions de protestation sont programmées ce 7 juin. L'une à Bruges où se déroulera le procès des activistes de Greenpeace et l'autre à Bruxelles en lien avec le projet de Loi du ministre de la Justice visant à rendre la justice « plus humaine, plus rapide et plus ferme ».

- 9h00 devant le Tribunal de Bruges (Kazernevest, 3 à 8000 Bruges).
- 10h00 devant le cabinet du Ministre Van Quickenborne, Bld du Jardin Botanique 50, à Bruxelles.

PERSONNE DE CONTACT: STÉPHANIE BAUDOT
0478/968739 ; STEPHANIE.BAUDOT@MOC.BE